

<http://apden.org/Bilan-des-programmes-du-lycee.html>



Bilan des programmes du lycée

- Menu central
- Actions
- L'A.P.D.E.N. répond à ...



Publication date: jeudi 9 juillet 2020

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Supérieur des Programmes,

En introduction à cette nouvelle contribution, destinée à dresser un bilan de la mise en oeuvre des nouveaux programmes au lycée du point de vue de l'implication des professeur.e.s documentalistes, nous rappelons que l'A.P.D.E.N. avait déjà adressé au CSP, le 9 octobre 2018, une contribution comportant des propositions pour une mise en oeuvre effective, au lycée, d'une formation à la culture de l'information et des médias de tous les élèves, en rappelant l'importance de ce niveau pour parachever cette formation, puisqu'il est le dernier pallier avant l'entrée dans les études supérieures ou la vie active et dans le plein exercice de la citoyenneté (<http://www.apden.org/Consultation-sur-les-programmes-de.html>)

Cette contribution faisait suite à une audience, auprès du CSP, en juin 2018, au cours de laquelle notre association, accompagnée de deux membres du GRCDI (groupe de recherche sur la culture et la didactique de l'information), avait souligné le caractère primordial d'une formation de tous les élèves sur une même base didactique et la nécessité d'une inscription explicite et incitative, dans les programmes, du rôle du.e de la professeur.e documentaliste afin que les connaissances et compétences info-documentaires mentionnées dans les programmes des différentes disciplines soient travaillées en co-enseignement avec le.la professeur.e documentaliste (<http://www.apden.org/L-A-P-D-E-N-et-le-GRCDI-recus-au.html>).

A la publication des projets de programme, l'A.P.D.E.N avait fait part, par l'intermédiaire d'un courrier adressé en novembre 2018 au Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, de sa très vive inquiétude quant à la place faite au.à la professeur.e documentaliste et aux contenus d'enseignement dont la circulaire de missions de mars 2017 lui confie la responsabilité, inquiétudes qui n'ont pas été levées à la parution des programmes définitifs (<http://www.apden.org/Consultation-sur-les-programmes-du.html>).

Afin de répondre à la nouvelle sollicitation du CSP relative à la mise en oeuvre des nouveaux programmes du lycée, l'A.P.D.E.N a sollicité une remontée d'informations auprès de ses adhérent.e.s, et au-delà, par le biais d'un message envoyé sur une liste professionnelle nationale. Ce sont donc ces éléments qui ont servi de base à la présente contribution.

Des contenus en information-documentation et EMI bien repérés dans les programmes disciplinaires

Interrogé.e.s sur les points d'appui qu'ils.elles ont pu trouver - ou non - dans les nouveaux programmes pour l'exercice de leur mission pédagogique dans le domaine de l'enseignement de l'information documentation et de la culture de l'information et des médias, les collègues, dans leur très grande majorité, reconnaissent une réelle prise en compte des notions, des compétences et des problématiques relevant de leur expertise et pouvant donner lieu à des situations de co-enseignement.

Notre association avait déjà opéré un repérage exhaustif de ces contenus (<http://www.apden.org/Consultation-sur-les-programmes-du.html>), en novembre 2018, sur la base des projets de programmes ; les entrées les plus souvent citées par les collègues sont, au niveau du tronc commun, le programme de français (littérature d'idées et la presse du XIX^e au XX^e siècle), l'EMC et le nouvel enseignement en seconde SNT (sciences numériques et technologie), en particulier les chapitres sur le Web, les réseaux sociaux et celui sur le

traitement des données ; en enseignement de spécialité, la spécialité HGGSP (histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques) a été la mieux identifiée par le biais du thème 4 de ce programme « S'informer : un regard critique sur les sources et les modes de communication ». En série STMG, des interventions ont pu être reconduites sur la partie « Sciences de gestion et numérique ».

Un passage du repérage à la mise en oeuvre de séquences pédagogiques problématique : place aléatoire du de la professeur.e documentaliste, rôle mal identifié, repli sur les disciplines...

Le passage du repérage à la mise en oeuvre de séquences pédagogiques s'est avéré néanmoins très difficile voire impossible selon les établissements, les professeur.e.s documentalistes restant très dépendant.e.s de contingences locales que seules des mentions explicites et cohérentes avec la définition officielle de leur mission enseignante permettraient de dépasser. Les quelques mentions relatives au à la professeur.e documentaliste qui identifient son rôle comme facultatif, auxiliaire ou encore limité à une aide méthodologique ont été vécues par les collègues, au mieux, comme une complexification de l'accomplissement de leur mission d'enseignement, au pire comme le déni de celle-ci, et, de façon générale, comme une contradiction avec l'obligation qui est la leur de former tous les élèves à l'information documentation et de contribuer à leur formation en matière d'EMI (circulaire de mars 2017).

Par ailleurs, parmi les nombreuses difficultés rencontrées, les collègues, dans leur très grande majorité, mettent en avant la concomitance néfaste de la disparition, au lycée général, des TPE (travaux personnels encadrés), dispositif très investi par les professeur.e.s documentalistes mais aussi de l'enseignement d'exploration « littérature et société » particulièrement propice aux collaborations interdisciplinaires ; les professeur.e.s documentalistes vivent très difficilement la perte d'un territoire pédagogique qu'ils.elles avaient réussi à partager, souvent à leur initiative, avec les professeur.e.s de disciplines et au sein duquel ils.elles pouvaient faire valoir, à parité avec les autres champs disciplinaires, leur expertise spécifique en information documentation ; un territoire au sein duquel se jouait, enfin, un acte essentiel de la formation citoyenne de nos élèves à travers des mises en situation de recherche d'information complexes qui n'ont a priori que peu de place dans les nouveaux programmes de par le temps long qu'elles nécessitent ; le maintien des PTA (projets technologiques accompagnés) en séries technologiques, est à ce titre apprécié. L'institution, au lycée professionnel, de la co-intervention, quant à elle, n'offre pas, en l'état, de meilleures perspectives pour un co-enseignement intégrant le.la professeur.e documentaliste sur son champ d'expertise dans la mesure où ce dispositif est strictement circonscrit à certaines disciplines.

La diminution des horaires d'enseignement et la suppression d'horaires dédiés pour l'AP sont elles aussi identifiées comme des menaces pesant sur les possibilités du.de la professeur.e documentaliste d'asseoir pleinement sa mission d'enseignement tout comme sur la mise en oeuvre effective d'une culture de l'information et des médias pour tous les élèves, qui, quelles que soient les modalités retenues, a besoin de temps explicitement dédiés.

Le constat est donc fait d'un repli sur les disciplines qui conduit à un « encapsulage » inédit des compétences en information-documentation et en EMI dans les programmes disciplinaires et, par voie de conséquence, à un fort recul des possibilités de co-enseignement des professeur.e.s documentalistes ; ainsi envisagées, les entrées en information-documentation et en EMI s'apparentent davantage à des vecteurs de transfert d'expertise qu'à un terrain de co-construction de la culture de l'information et des médias des élèves.

Une mission enseignante plus que jamais soumise aux contingences locales : l'exemple de

L'enseignement SNT (sciences numériques et technologie)

Pour prendre la mesure du poids des contingences locales sur les possibilités d'un plein exercice de sa mission enseignante par le.la professeur.e documentaliste, il n'est que d'évoquer la mise en oeuvre du nouveau programme SNT en classe de seconde. Alors que des collègues se seront vu attribuer des classes en responsabilité sur la totalité du programme et à l'année, d'autres auront rencontré une opposition nette de la part de leur direction pour la mise en oeuvre de quelques séances en raison des conséquences sur les horaires d'ouverture du CDI. Quand certains établissements auront privilégié une approche par compétences disciplinaires, en fonction des entrées du programme, et auront donné, dans ce contexte, toute leur place aux professeur.e.s documentalistes, en leur confiant des modules de formation assurés seul.e.s ou en co-enseignement, d'autres auront délégué cet enseignement aux seul.e.s professeur.e.s de mathématiques, de sciences de l'ingénieur ou de technologie. La nécessité de compléter les services d'enseignement semble aussi avoir parfois prévalu.

Dans tous les cas, les interventions pédagogiques des professeur.e.s documentalistes sont le fait de propositions qu'ils.elles ont formulées et très exceptionnellement la conséquence de sollicitations de collègues de disciplines ; pour expliquer cette situation, qui n'est néanmoins ni nouvelle ni propre au niveau lycée, les professeur.e.s documentalistes invoquent - outre la visibilité insuffisante de leur rôle dans les programmes déjà mentionnée - la situation très particulière de cette année pendant laquelle leurs collègues de disciplines ont eu à s'approprier, dans l'urgence et sur deux niveaux, les nouveaux programmes, de nouvelles modalités d'intervention (co-enseignement en LP) ou encore ont été confronté.e.s aux aléas de la mise en place des E3C (Épreuves Communes de Contrôle Continu).

Le grand oral et le chef d'oeuvre : une réflexion sur la mise en oeuvre tout juste ébauchée

Interrogé.e.s sur les perspectives que pourrait ouvrir la préparation du grand oral ou du chef d'oeuvre, les professeur.e.s documentalistes témoignent, dans leur grande majorité, d'un réel intérêt et d'une volonté d'implication mais avouent qu'ils.elles manquent, pour l'heure, de visibilité sur les modalités de mise en oeuvre, les échanges à ce sujet n'ayant pas démarré dans les établissements ou ayant été interrompus par la crise sanitaire. En l'absence, là encore, d'un horaire dédié, il est néanmoins peu probable que ce dispositif puisse être investi par les professeur.e.s documentalistes comme ont pu l'être les TPE avec un travail au long cours sur les apprentissages info-documentaires.

Éducation artistique et culturelle : pas d'impact notable des nouveaux programmes sur l'implication du professeur documentaliste

A la question de savoir si les nouveaux programmes ont eu un impact sur leur implication dans le champ de l'éducation artistique et culturelle, les collègues disent, dans l'ensemble, ne pas avoir perçu de grands changements dans les ouvertures proposées. Là encore, l'année très particulière que viennent de connaître les lycées n'a pas favorisé la mise en place de nouveaux projets et a même pu compliquer la reconduction d'actions bien établies. Les collègues soulignent néanmoins l'impact négatif que peut avoir, ici aussi, la diminution des horaires disciplinaires.

Conclusion : de la nécessité de penser sans délai la structuration du parcours de formation à la culture de l'information et des médias des élèves en y explicitant la place du.e de la professeur.e documentaliste

Cette consultation de nos collègues vient confirmer les très fortes réserves émises, en amont, par notre association, sur l'adaptation des nouveaux programmes du lycée à une formation effective de tous les élèves à la culture de l'information et des médias ; le choix retenu d'une répartition des compétences en information-documentation et en EMI sur l'ensemble des disciplines instituées ne peut être opérant dans un contexte de suppression des dispositifs interdisciplinaires, des temps dédiés à l'accompagnement des élèves et de compression des horaires disciplinaires.

Le choix de la pluridisciplinarité, en lieu et place de l'interdisciplinarité, rend encore plus complexe, si ce n'est impossible, la construction d'un parcours cohérent de formation à la culture de l'information, donnant sens aux apprentissages, de la 2nde à la terminale, en raison d'approches disciplinaires non concertées et possiblement privées de l'expertise en information-documentation du.e de la professeur.e documentaliste de par la mention, dans les programmes, du caractère aléatoire, facultatif ou dénaturé du recours à ses compétences. Quelle efficacité pourront bien avoir des interventions multiples non coordonnées ?

Dans un contexte où les professeur.e.s documentalistes se retrouvent plus que jamais dépendant.e.s des contingences locales, l'obligation qui leur est faite de "forme[r] tous les élèves à l'information-documentation et [de] contribue[r] à leur formation en matière d'EMI [...] dans une progression des apprentissage de la sixième à la terminale dans la voie générale, technologique et professionnelle (circulaire de mission de mars 2017)" tient du défi.

Pour tenter d'avancer sur ce dossier et parce qu'il ne nous paraît pas concevable de laisser plus longtemps les professeur.e.s documentalistes voir se dégrader les conditions d'exercice de leur mission d'enseignement, en raison, aussi, des forts enjeux citoyens liés à la formation de tous les élèves à la culture de l'information et des médias, l'A.P.D.E.N. sollicite la mise en place d'un groupe de travail pour la rédaction d'un document d'accompagnement consacré à la mise en oeuvre d'une progression pour une formation à la culture de l'information et des médias au lycée, dans lequel seraient précisés les ancrages disciplinaires et explicités la place et le rôle du professeur documentaliste.

Cette demande ne se substitue néanmoins pas à notre volonté de voir évoluer les programmes du secondaire pour qu'y soit enfin intégré un curriculum dédié à la formation à la culture de l'information et des médias de l'ensemble des élèves, seule réponse pertinente que puisse selon nous apporter l'École à l'urgence, rappelée presque quotidiennement, de former des citoyens aptes à maîtriser leur environnement informationnel et médiatique.

Catherine Novel, présidente